EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 08 SEPTEMBRE 2026 (validé en réunion de conseil du 13 octobre 2026)

Étaient présents : Mr CHAMPAGNE, Maire – Mme DOUDARD - Mr LORY - Mme BOURCIN et Mr CHARLOT, Adjoints au Maire – Mr MARGOTTIN – Mme LEVANNIER - Mr LERAY – Mr GÉRAULT - Mr DESTOUCHES - Mme BUCHARD – Mme ROUZIERE – Mme DUVAL – Mr LOURDAIS et Mme FEILLER
Secrétaire de séance : Mr Antoine GÉRAULT

DÉCISION SUR L'ADHÉSION A L'APPLICATION MOBILE INTRAMUROS

Le dispositif Intramuros est une application mobile qui permet de communiquer avec les habitants en instantanée. Elle offre une utilisation gratuite (sans laisser ses données – conforme au RGPD), une sélection possible de notifications, une palette de services, une simplicité de l'usage, une géolocalisation des abonnés (personnes extérieures de la commune, touristes…), des évènements programmables, etc...

Considérant la volonté de la Commune de faciliter l'accès à l'information locale via un outil numérique complémentaire au site Internet, le Conseil Municipal, à la majorité (9 pour – 3 contre – 3 abstentions) :

↳ Accepte l'adhésion à l'application IntraMuros au tarif mensuel de 20 € HT.

RÉSILIATION PAR LA COMMUNE DE PONTMAIN DE LA CONVENTION CONCERNANT LA FOURNITURE DES REPAS SCOLAIRES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu le 1er août 2026 par lequel la commune de PONTMAIN fait savoir qu'elle révoque la convention concernant la fourniture de repas par la cuisine centrale de MONTAUDIN, et ce, à compter du 1er novembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant le respect de l'article 9 de ladite convention, prend acte de la décision de la commune de PONTMAIN.

DÉCISION SUR LA VALORISATION OU NON DES ÉLÉMENTS DE CONFORT RETENUS DANS LE CALCUL DES VALEURS LOCATIVES CADASTRALES SERVANT D'ASSIETTE A LA TAXE FONCIERE

Monsieur le Maire commente le document fourni par le service des finances publiques sur la « fiabilisation des évaluations des locaux d'habitation par la valorisation des éléments de confort ».

Les travaux conduits visent à corriger les évaluations foncières des locaux d'habitation pour lesquels il manque des « éléments de confort » jugés essentiels aujourd'hui.

Locaux d'habitation visés :

Maisons et appartements de catégories 1 à 6 incluses, soit locaux de type luxueux à locaux de confort ordinaire.

Six éléments de confort valorisés participent à l'évaluation des locaux :

- Raccordement à l'eau
- Raccordement à l'électricité
- Chauffage ou climatiseur
- WC
- Lavabo (au moins 1 par salle d'eau ou de bain)
- Douche ou baignoire (au moins 1 par salle d'eau ou de bain)

L'ajout de ces éléments de confort, traduits en M2, augmentera la superficie globale du local, donc sa valeur locative. La cotisation de taxe foncière de l'usager sera ainsi corrigée.

En vue de garantir une meilleure équité fiscale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

↳ Estime qu'il est nécessaire de valoriser les éléments de confort retenus dans le calcul des valeurs locatives cadastrales servant d'assiette à la taxe foncière.

↳ Autorise la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) de la Mayenne à mener à bien cette démarche de fiabilisation par la valorisation des éléments de confort.

ACCEPTATION D'UN DEVIS CONCERNANT LA RÉFECTION DE LA CHARPENTE DE L'ÉGLISE (VERSANT ARRIERE)

Monsieur le Maire fait savoir qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de réfection de la toiture de l'église sur le versant arrière, jugée en mauvais état.

Le Conseil Municipal, à la majorité, accepte le devis de l'entreprise BÉCHÉ d'un montant de 10 799,08 € HT.

DEMANDE FORMULÉE PAR LA SOCIÉTÉ DE CHASSE DE MONTAUDIN - ST ELLIER DU MAINE – ST BERTHEVIN LA TANNIERE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Société de Chasse dénommée ci-dessus qui sollicite les élus afin d'obtenir un tarif préférentiel pour le repas qu'elle organisera le samedi 20 mars 2027 à la salle des fêtes de Montaudin, à l'occasion du 100ème anniversaire de la Société.

Après discussion, afin de maintenir l'équité entre les associations sur la facturation des locations de la salle des fêtes, le conseil municipal, à la majorité, maintient la facturation pour cette location du 20 mars mais en marque de soutien dans l'organisation de cette manifestation, accorde une subvention exceptionnelle de 200 €.

Cette subvention sera inscrite sur le budget primitif de l'exercice 2027.

INFORMATIONS DIVERSES

City-stade :

L'équipement est maintenant à disposition du public. Une inauguration sera organisée le vendredi 16 octobre prochain à 16 h 30 avec les financeurs (Préfecture, Agence Nationale du Sport, CAF), le conseil municipal, les associations de Montaudin, les écoles de la commune, le centre de loisirs et l'EHPAD.

Cuisine centrale municipale : la DDETSPP a validé le plan de maîtrise sanitaire. L'établissement est qualifié de « SATISFAISANT ».

Plots situés devant l'agence postale : la Poste ne voit aucune objection à ce que les plots soient retirés. Le nécessaire sera fait par le service technique communal.